

**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de SAINT-LORMEL (Côtes d'Armor)**

Procès-Verbal de la séance du mardi 16 décembre 2025

DATE DE CONVOCATION :	L'an deux mille vingt-cinq, Le seize décembre à vingt heures,
10.12.2025	
DATE D'AFFICHAGE :	Le Conseil Municipal, léggalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur René BOUAN.
10.12.2025	
NOMBRE DE CONSEILLERS	Etaient Présents : AILLET Louis, BOUAN Chantal, BOUAN René, DAUNAY Loïc, LEBORGNE Régine, MARTIN Françoise, MENIER Mireille, PLESTAN Sylvaine, RAULT Philippe, ROBISSEAU Josiane, SCHMITT Thomas et SUIRE Thierry.
EN EXERCICE 15	
PRÉSENTS 12	Excusés : AUBIN William, PORCHER Aurélie (procuration à Josiane ROBISSEAU) et SORGNIARD Catherine (procuration à Loïc DAUNAY).
VOTANTS 14	Secrétaire de séance : SCHMITT Thomas

PROCES-VERBAL REUNION DU 20 NOVEMBRE 2025

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Compte-rendu de réunion de Dinan Agglomération

Réunion du 15/12/2025 sur le vote du budget 2026 de Dinan Agglomération.

Baisse de 1,65% du taux sur la taxe des ordures ménagères.

Augmentation des tarifs eau et assainissement.

Dinan Agglomération

➤ Renouvellement de la Convention Territoriale Globale 2025-2029 avec la CAF
Depuis 2018, Dinan Agglomération s'est engagée dans la démarche d'élaboration de son Schéma intercommunal des services aux familles. Suite au travail de diagnostic et d'élaboration de propositions d'axes de travail, le Conseil Communautaire a validé et approuvé ce schéma le 29 avril 2019 pour la période 2019-2023. Il permet d'avoir une vision globale et transversale des services et rend visible la politique menée en faveur des familles. C'est également l'outil de référence pour les financements (publics ou privés) des futurs porteurs de projets en direction des familles. Le schéma est décliné en un plan d'actions dont les trois orientations stratégiques sont : permettre le maillage du territoire en termes d'établissements d'accueil du jeune enfant et favoriser l'accessibilité des familles, soutenir qualitativement et quantitativement l'accueil individuel, et développer le soutien à la parentalité à l'échelle de l'agglomération. Dans la continuité, le 31 janvier 2022, Dinan Agglomération a approuvé le partenariat avec la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) et les communes du territoire, et validé le plan d'actions d'une première Convention Territoriale Globale (CTG) pour la période 2021-2024.

La CTG est l'opportunité, pour le territoire, de favoriser la cohérence, l'efficacité et la complémentarité des interventions conduites dans le champ social par les communes, l'agglomération, les partenaires institutionnels ou associatifs. Elle ouvre des perspectives de partenariats et de conventionnements avec l'ensemble des acteurs des politiques sociales. Signé entre la CAF, Dinan Agglomération et les 64 communes, ce contrat d'engagements politiques vise à maintenir et développer les services aux familles.

Afin d'appréhender le renouvellement de ces deux documents socles qui partagent des thématiques communes, dans une même temporalité, le schéma territorial des services aux familles a fait l'objet d'une demande de prolongation auprès de la CAF jusqu'au 31 décembre 2024. Le comité du schéma départemental a également donné son accord pour cette prolongation.

La CTG est une convention de partenariat signée tous les 4 ans entre la CFA, les 64 communes du territoire et Dinan Agglomération. Cette convention regroupe un projet stratégique de territoire pour les familles et les allocataires et le schéma intercommunal de services aux familles.

Elle est issue d'un diagnostic partagé par les différents acteurs du champ social afin de dégager des enjeux communs qui sont ensuite déclinés en plan d'actions. Des indicateurs sont également définis pour le bilan et l'évaluation finale de la CTG.

Des instances de pilotage sont également constituées afin de suivre la convention avec notamment les partenaires et les pilotes des différentes actions inscrites.

Le comité de pilotage, réuni le 26 juin 2025, a validé le plan d'actions suivant :

THEMATIQUE 1 : BIEN GRANDIR SUR MON TERRITOIRE

Enjeu 1 : Une offre de service petite-enfance adaptée aux besoins des familles

- Fiche action 1 : L'observatoire : trajectoire de la petite enfance
- Fiche action 2 : L'ajustement de l'offre d'accueil aux besoins spécifiques
- Fiche action 3 : Le développement des compétences professionnelles

Enjeu 2 : Accompagner la parentalité

- Fiche action 4 : La structuration du réseau parentalité
- Fiche action 5 : La poursuite du maillage des lieux d'accueil enfants-parents (LAEP)

Enjeu 3 : Identifier les Besoins des jeunes et leur implication dans la vie locale et citoyenne

- Fiche action 6 : L'animation d'un réseau des acteurs professionnels et élus de la jeunesse
- Fiche action 7 : La réalisation d'un diagnostic des besoins des jeunes
- Fiche action 8 : Le Conseil de Développement et les jeunes

THEMATIQUE 2 : BIEN ACCUEILLIR SUR MON TERRITOIRE

Enjeu 4 : Donner une meilleure visibilité de l'offre de service à destination des familles

- Fiche action 9 : La poursuite du maillage des espaces France Services
- Fiche action 10 : Le déploiement des outils de communication

Enjeu 5 : Mieux connaître les besoins des habitants du territoire

- Fiche action 11 : Proposer des Analyses des Besoins Sociaux (ABS)/Observatoire CCAS
- Fiche action 12 : Déploiement des outils de communication à destination des nouveaux habitants

Enjeu 6 : Soutenir les professionnels et leurs métiers

- Fiche action 13 : La mise en place d'un réseau des Directeurs(rices) d'ALSH
- Fiche action 14 : La poursuite de la communication sur les métiers en tension auprès des jeunes

THEMATIQUE 3 : BIEN VIVRE ENSEMBLE SUR MON TERRITOIRE

Enjeu 7 : Favoriser les initiatives associatives et citoyennes

- Fiche action 15 : La mise en place d'un temps fort de la vie sociale
- Fiche action 16 : La newsletter de la CTG
- Fiche action 17 : Le conseil de Développement relais des démarches citoyennes et participatives

Ces actions seront portées soit par Dinan Agglomération, soit par les communes, soit par un des partenaires (chaque fiche action identifie le pilote action). Ces actions ainsi inscrites dans la CTG pourront faire l'objet d'un financement par la CAF.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les arrêtés préfectoraux en date des 25 novembre 2016 et 27 janvier 2025 portant création et modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Dinan Agglomération,

Vu la délibération n°CA-2019-063 en date du 29 avril 2019 du Conseil Communautaire relative à la mise en place d'un Schéma intercommunal des services aux familles,

Vu la délibération n°CA-2022-009 en date du 31 janvier 2022 du Conseil Communautaire relative à la signature de la Convention Territoriale Globale,

Vu la délibération n°CA-2025-027 en date du 17 février 2025 du Conseil Communautaire relative à l'accord d'engagement et de méthode préalable à la signature du renouvellement de la CTG,

Considérant l'accord d'engagement et de méthode préalable à la signature de la Convention Territoriale Globale ci-annexée,

Ainsi, et considérant l'ensemble de ces éléments,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** les conditions générales concernant la mise en œuvre de la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocation Familiale, et les thématiques des fiches actions proposées (contenu détaillé des actions en cours de travail avec les pilotes) notamment les fiches actions telles que présentées ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la Convention Territoriale Globale, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

➤ Convention de prestations assainissement pour 2026

Lors de la création de Dinan Agglomération au 1er janvier 2017, la compétence Assainissement était détenue et exercée par les communes, à l'exception des communes qui constituaient l'ex-Dinan Communauté, à laquelle la compétence avait été transférée bien antérieurement.

Dinan Agglomération est donc compétente depuis le 1er janvier 2018 pour l'exercer sur l'intégralité de son territoire.

Dans le cadre de cette prise de compétences, Dinan Agglomération ne possède pas encore les ressources matérielles et humaines suffisantes, notamment en ce qui concerne les services aux usagers (gestion clientèle, facturation), la gestion courante des stations d'épurations (entretien des abords, analyses hebdomadaires autocontrôles), les travaux ponctuels assurés par les régies communales.

Dans l'attente d'une mise en place homogène de cette organisation, il apparaît donc nécessaire d'assurer pour cette période transitoire, la continuité du service public.

Aussi, Il convient de mettre en place une coopération entre la Commune et Dinan Agglomération par le biais d'une convention de prestation de service visant à préciser les conditions techniques et financières dans lesquelles la Commune assurera, à titre transitoire, des prestations ponctuelles pour le compte de Dinan Agglomération dans le cadre de la compétence Assainissement.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'accepter la liste des prestations pouvant être effectuées par les agents communaux, au nom et pour le compte de Dinan Agglomération dans le cadre de la compétence Assainissement (le choix des prestations assurées par les agents communaux figurera dans la convention de prestation de service) :
 - Le service aux usagers (gestion de la clientèle, facturation)
 - La tonte/le débroussaillage (entretien paysager)
 - La taille de haies
 - Analyses hebdomadaires : autosurveillance
 - Fauçardage annuel des roseaux
 - Nettoyage du dégrilleur
 - Réglages boues activées : petite site ou grand site
 - Intervention exceptionnelle/travaux exceptionnels (25,83€/heure) sur demande de Dinan Agglomération
 - Remplacement agent technique Dinan Agglomération sur la compétence eau potable
- De prévoir un paiement forfaitaire selon le type de mission, comprenant, outre le coût horaire des agents municipaux, le coût du matériel utilisé le cas échéant, comme suit :

	€/heure
Coût horaire tonte	27,30 €
Coût horaire autres tâches	25,83 €
Coût horaire d'un agent technique	21,00 €
	Total
Forfait tonte Lagune grand site	1 665 €
Forfait tonte Lagune petit site	1024€

Forfait tonte STEP	614€
Forfait taille de haies	517 €
Forfait autosurveillance	546 €
Forfait faucardage	620 €
Forfait nettoyage dégrilleur	1 638 €

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5216-5, L.5211-5, L.5216-7-1, L.5215-27,

Vu les arrêtés préfectoraux en date des 25 novembre 2016 et 27 janvier 2025 portant création et modification des statuts de la communauté d'agglomération Dinan Agglomération,

Vu la délibération n°CA-2017-310 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 27 novembre 2017, autorisant le Président à conclure des conventions de prestation de services avec les communes pour l'exercice de la compétence Assainissement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la convention de prestation de services entre la Commune et Dinan Agglomération telle qu'elle figure en annexe,
- **Accepte** les tarifs forfaitaires ci-dessus indiqués pour la facturation à faire auprès de Dinan Agglomération par règlement semestriel.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention avec Dinan Agglomération.

Contrat de protection juridique au 1^{er} janvier 2026

MMA nous a annoncé en novembre que notre contrat de protection juridique allait être résilié en raison de la sinistralité enregistrée.

Suite à un échange avec les services MMA, ils nous proposent aujourd’hui un contrat avec un nouveau partenaire, CFDP Assurances.

Proposition d'une protection juridique collectivités tenant compte des sinistres et des options retenues d'un montant 3 234,17 € TTC par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise Mr le Maire à signer la proposition de CFDP Assurances pour un contrat de protection juridique au tarif de 3 234,17 € TTC par an à partir du 1^{er} janvier 2026.**

RPI Saint-Lormel – Créhen – Participation au spectacle et goûter de fin d'année

Mr le Maire informe le conseil que le traditionnel spectacle et gouter de fin d'année des élèves du RPI Saint-Lormel / Créhen aura lieu le vendredi 19 décembre 2025 après-midi à la salle de Créhen.

La Commune de Saint-Lormel s'acquittera du prix de revient du spectacle et du goûter de fin d'année proportionnellement au nombre d'enfants scolarisés à Saint-Lormel. La Commune de Créhen sollicitera auprès de la Commune de Saint-Lormel l'acquittement de cette participation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Accepte la participation de l'école de St lormel au spectacle et goûter de fin d'année.**
- **Décide du partage des frais de l'animation de fin d'année selon les conditions précitées.**

Achat de tables pour la salle d'honneur

Les tables actuellement utilisées dans la salle d'honneur seront déménagées, avec le reste des tables disponibles, dans la salle polyvalente à la fin des travaux.

Il est donc nécessaire de prévoir une commande de nouvelles tables pour cette salle d'honneur, qui devront être facilement stockables dans les placards au moment des cérémonies officielles.

Propositions :

- ADEQUAT : 8 tables « New Line » pliante 140 x 70 cm plateau mélaminé – 2 954,32 € HT (livraison incluse) soit 3 545,18 € TTC.
- BRUNNER : 8 tables pliante « Brunner Basic modèle » 140 x 70 cm plateau stratifié – 4 225,36 € HT (avec livraison) soit 5 070,43 € TTC.
- BRUNNER (variante) : 8 tables à plateau rabattable « Brunner Torino » 140 X 70 cm plateau stratifié – 5 650,50 € HT (avec livraison) soit 6 780,60 € TTC.
- BRS Bureautique : 10 tables pliantes « TYM LAFA » 140 X 70 cm plateau stratifié – 2 812,60 € HT (livraison et installation incluses) soit 3 375,12 € TTC.

- BRS Bureautique : 11 tables pliantes (pour compléter le schéma) 140 X 70 cm avec 2 ¼ de rond liaison inter table pliante avec système d'accroche « TYM LAFA » plateau stratifié – 3 364,74 € HT (livraison et installation incluses) soit 4 037,69 € TTC.
- BRS Bureautique : 10 tables pliantes 140 X 70 cm avec 1 ½ rond 140 cm avec piétement rabattable « TYM LAFA » plateau stratifié – 3 077,71 € HT (livraison et installation incluses) soit 3 693,25 € TTC.

Il est demandé l'avis du conseil municipal après présentation des propositions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide d'opter pour la proposition de l'entreprise BRS Bureautique pour 10 tables pliantes « TYM LAFA » 140 X 70 cm plateau stratifié – 2 812,60 € HT (livraison et installation incluses) soit 3 375,12 € TTC.**

Les conseillers sont favorables à un plateau de couleur « Chêne de Rome » et des pieds noirs.

Installation de films occultants (mairie et salle polyvalente)

L'entreprise qui a été retenue pour la fourniture de stores pour la mairie nous propose une solution de films occultant pour la vitre séparant le sas d'entrée de la mairie et la tisanerie ainsi que pour la vitre de la cuisine de la salle polyvalente.

ID STORES :

- Sas entrée mairie - Film Miroir – Fourniture et pose – 412,05 € HT
- Cuisine salle polyvalente – Film dépoli opale – Fourniture et pose – 352,05 € HT

Pour un total de 764,10 € HT, soit 916,92 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide de retenir seulement la proposition de film dépoli opale pour la vitre de la cuisine de la salle polyvalente pour un montant de 352,05 € HT soit 422,46 € TTC.**

INFORMATIONS DIVERSES

- Rappel : jeudi 18/12 à 19h - apéritif de fin d'année offert aux agents.

QUESTIONS DIVERSES

Louis Aillet signale que l'enrobé n'a toujours pas été refait par la SAUR après des travaux effectués rue du 4 août 1944 il y a déjà 6 mois.

Prochain conseil municipal : jeudi 15 Janvier 2026

La séance est levée à 21H30.

AILLET Louis	AUBIN William <i>Absent</i>	BOUAN Chantal	BOUAN René	DAUNAY Loïc	LEBORGNE Régine	MARTIN Françoise	MENIER Mireille
PLESTAN Sylvaine	PORCHER Aurélie <i>Absente</i>	RAULT Philippe	ROBISSOUT Josiane	SCHMITT Thomas	SORGNIARD Catherine <i>Absente</i>	SUIRE Thierry	